

20 secondes

Résiliation facilitée

BERNE. Un locataire ne doit pas pouvoir contester un congé décidé uniquement pour pouvoir relouer le logement plus cher à quelqu'un d'autre. Le Conseil national a refusé hier de donner suite à une initiative parlementaire de la socialiste zurichoise Anita Thanei.

Absence de pressions

BERNE. PostFinance a décidé de son propre chef de fermer le compte du fondateur de WikiLeaks, Julian Assange, sans qu'aucune pression ait été exercée en Suisse ou à l'étranger, a déclaré Doris Leuthard. Ce qui n'empêche pas que la justice pourrait s'en mêler.

Vins réjouissants

LAUSANNE. Le millésime 2010 des vins vaudois n'aura rien à envier au millésime 2009, déjà qualifié d'exceptionnel, a écrit hier la Communauté interprofessionnelle des vins vaudois. En revanche, 2010 est une petite année en volume.



«Lara» a été remontée dans le sac à dos d'un secouriste. -POL BL

Les sauveteurs ramènent un toutou

REIGOLDSWIL (BL). «Lara», une jeune cocker spaniel, et son propriétaire n'oublieront pas de sitôt leur promenade dominicale. Le chien a glissé sur une pente enneigée et s'est retrouvé 20 m plus bas, dans une

cavité. Son maître n'a eu d'autre choix que d'appeler la police. Des membres de la colonne de secours sont intervenus et un sauveteur est descendu en rappel pour venir en aide à l'animal.

L'INVESTISSEMENT

2 millions

C'est la somme, en francs, que la Fondation Gebert Rûf va dépenser pour lutter contre les maladies rares. Des chercheurs de plusieurs universités et instituts pourront ainsi mener des projets en faveur de patients délaissés par l'industrie pharmaceutique.

Le juge ne croit pas à la bavure policière

NYON. Les cinq policiers lausannois accusés de faux témoignage ont été acquittés hier par le Tribunal d'arrondissement de La Côte. Celui-ci juge invraisemblable le sprayage punitif d'un jeune Erythréen, le 1er janvier 2006, sur les hauts de Lausanne. «Le tribunal ne croit pas à une espèce de complot général de la police», a expliqué le président, Pierre Bruttin. Pour la Cour, le récit du plaignant manque de crédibilité. Il est «peu vraisemblable» que l'adolescent, alors âgé de 16 ans, ait réussi à gagner à pied le centre-ville après avoir été aspergé de megaspray au poivre. Le ministère



K. dit avoir été maltraité. Le tribunal en doute. -F. LELLA

public, lui, avait requis 40 jours-amendes avec sursis contre chacun des accusés. Le plaignant songe à déposer un recours. -ATS

Elle veut envoyer les voleurs de mots de passe en prison



L'arsenal juridique antipirates est insuffisant, juge une députée. -KEY

SUISSE. La cyber-intimité n'est pas assez protégée, selon une élue de Zurich. Elle veut punir sévèrement le vol de codes.

Fouiner dans le compte e-mail de son colocataire ou lire les SMS de son ex sur son mobile n'est pas toujours punissable. «Ça ne l'est que si l'appareil est verrouillé par un mot de passe complexe. Un nom ou une suite de chiffres ne sont pas suffisants aux yeux de la loi»,

selon Mark Saxer, chef du SPIK, la cellule des polices suisses pour l'informatique.

La conseillère nationale PDC Barbara Schmid-Federer voudrait changer cela. «Il ne s'agit pas d'une infraction mineure mais d'intrusion numérique, réagit-elle. Si quelqu'un entre par effraction dans ma maison, il sera puni, que j'aie ou non installé cinq verrous sur la porte.» Elle déposera cette semaine une motion pour que les pirates puissent être

condamnés à des peines allant jusqu'à trois ans de prison.

Une mesure inutile, pour Pascal Gloor, vice-président du Parti pirate suisse. «C'est le crime qui doit être puni, pas le moyen utilisé. Prendre les données d'e-banking de quelqu'un pour le voler ou utiliser son e-mail ou son compte Facebook pour nuire à sa réputation sont déjà des crimes punis par la loi.» Pour l'avocat spécialisé Sébastien Fanti, en revanche, «tout renforcement de l'arsenal juridique est bienvenu». Il pense que la Suisse est sous-équipée tant du point de vue légal qu'en termes de moyens humains contre la cybercriminalité. Il rappelle toutefois qu'une convention internationale sur ce thème attend d'être homologuée par le Parlement depuis sa signature en 2001. -HAL/JOB

Cabaret victime d'un braquage

ROMONT (FR). Deux individus encagoulés et armés ont tenté de braquer le cabaret-dancing La Poularde, dans la nuit de samedi à dimanche. Les deux malfrats se sont toutefois enfuis sans rien emporter. Une victime a été légèrement blessée par les agresseurs. Elle a été hospitalisée. Un des auteurs présumés a été arrêté, ses complices se sont évaporés.

Président du MCG entendu

Eric Stauffer a été auditionné hier par le Ministère public de la Confédération. Le président du Mouvement citoyens genevois (MCG) est poursuivi pour outrage à Etat étranger. La Libye avait porté plainte après que le parti avait produit des affiches montrant Muammar Kadhafi.

PENSEZ-VOUS QUE VOS ACCÈS SONT ASSEZ SÛRS?



«Oui. J'ai choisi un mot de passe que je suis seul à connaître. Je n'ai vraiment pas peur d'être piraté.»
Damiano, 20 ans, agent de sécurité.



«J'ai différents mots de passe selon les sites. J'en ai choisi des simples pour pouvoir m'en souvenir.»
Madinà, 16 ans, étudiante.



«Mon mot de passe n'est pas très compliqué. J'ai confiance. Et autrement, je ne m'en souviendrais pas.»
Karim, 33 ans, opticien.